

.....
Une question ?
.....

Contactez :



**Système de
Conduite
à Points**
.....

Nom : *François Lepaul*

Prénom : *Fabrice*

Entreprise de transport : *VERONALIA*.

Date : *07/05/20*

Signature :



**TOUS ENGAGÉS POUR
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE !**

LE PRINCIPE : Dans le cadre de ce système de conduite à points, chaque chauffeur de véhicule poids lourds bénéficie d'un crédit de **12 points**. Il peut perdre ou récupérer ses points en fonction des règles présentées ci-contre.

LES RÈGLES :



Non-port de la ceinture de sécurité
DISQUALIFICATION DEFINITIVE DU CHAUFFEUR



Utilisation du téléphone portable au volant
DISQUALIFICATION DEFINITIVE DU CHAUFFEUR



Dépassement de la vitesse maximum autorisée
-1 pt : 10% < Dépassement ≤ 20% (dépassement minimum de 6 km/h) pendant minimum 20 secondes.
-3 pts : Dépassement > 20% (dépassement minimum de 12 km/h) pendant minimum 10 secondes.



Conduite de nuit : conduite interdite entre 20h00 et 5h00
-1 pt : Conduite continue d'une durée comprise entre 30 min et 1h en dehors de la plage horaire autorisée.
-2 pts : Conduite continue d'une durée supérieure à 1h en dehors de la plage horaire autorisée.



Durée de conduite continue supérieure à 4h30
-1 pt : Conduite continue d'une durée comprise entre 4h50 et 5h.
-2 pts : Conduite continue d'une durée supérieure à 5h.



Durée de conduite journalière supérieure à 10h
-1 pt : Conduite journalière d'une durée comprise entre 10h30 et 11h.
-2 pts : Conduite journalière d'une durée supérieure à 11h.



Repos hebdomadaire inférieur à 24h
-1 pt : Repos hebdomadaire entre 21h et 19h.
-2 pts : Repos hebdomadaire inférieur à 19h.



Perte de tous les points
DISQUALIFICATION DU CHAUFFEUR
pour un minimum de 2 ans



Sabotage d'OBC ou conduite sous l'emprise de l'alcool / de drogue
DISQUALIFICATION DEFINITIVE DU CHAUFFEUR



Conduite sans infraction pendant 6 mois
+ 2 pts



Formation de sensibilisation suivie avec succès
+ 4 pts



Conduite sans infraction pendant 2 ans
RÉCUPÉRATION DE TOUTS LES POINTS PERDUS